



L'ambition éducative n'est plus d'actualité

« L'éducation est la valeur sociale et éthique de base de nos sociétés et doit être l'investissement premier d'une société » rappelait, dans les colonnes du « Monde » l'économiste Jeffrey Sachs. Le gouvernement ne peut entendre un tel appel tant il est pris dans un aveuglement idéologique contre les services publics.

L'éducation est à la fois une finalité et un moyen : éduquer la jeunesse est une avancée démocratique et, en même temps, le plus sûr moyen de rester dans les pays les plus développés dans le domaine économique. Le développement humain, économique et social passe par l'éducation.

C'est ce que n'a, à aucun moment, compris le président de la République. C'est une erreur stratégique majeure qui laissera des traces. La politique scolaire qu'il poursuit tourne autour de quelques termes : asphyxie du service public, accentuation des inégalités, absence de pilotage, habillage et saupoudrage.

Les enquêtes montrent pourtant que les inégalités sociales se creusent malgré l'engagement des acteurs.

Celle, récente, du Centre d'analyse stratégique (CAS) nous montre que la France est au dernier rang des pays de l'OCDE quant à l'encadrement des élèves, particulièrement dans le premier degré.

Mais le gouvernement refuse de regarder les réalités en face, il ne bouge pas. En annonçant le gel de la suppression des fermetures de classes dans le primaire à la rentrée 2012, le président de la République réalise juste un tour de passe-passe comme diversion à but purement électoral : les effets d'annonce, que ne confirment pas les orientations budgétaires, restent virtuels. Pendant ce temps, la « réforme du lycée » est privée des moyens qui devaient la soutenir et la transformation du collège qui devrait s'opérer ne serait-ce que par l'application de la loi Fillon de 2005, est oubliée ! Pire, en proposant que l'entrée en apprentissage puisse se faire à 14 ans, les inégalités vont s'accroître et le socle commun sera disloqué : cette mesure que nous dénonçons relève de la démagogie, de la volonté d'orienter au plus tôt et d'opérer l'éviction de certains élèves du collège. Elle ne peut que satisfaire les courants les plus conservateurs et les plus élitistes.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe aussi par un budget plus volontaire. Pour cela, les organisations Unsa-Education, Ferc-CGT, FSU et Sgen-CFDT appellent les personnels de l'Education nationale à se mettre en grève le mardi 27 septembre prochain. Soyez au rendez-vous pour exiger l'arrêt des suppressions d'emplois et une autre logique pour le prochain budget.

Ce rendez-vous étant pris, je ne manquerai pas de conclure en vous souhaitant, au nom de l'équipe départementale du SE-Unsa, de très bonnes vacances d'été.

Guyancourt, le 28 juin 2011
Marcel DUPUY
Secrétaire départemental

SOMMAIRE

- p2 : Action / Actu
- p3 : Maternelle / Direction / Évaluations
- p4 : Inspection 1^{er} degré / Exeat-Ineat
- p5 : Circulaire de rentrée 2nd degré
- p6 : Collège / Éclair
- p7 : Non titulaires
- p8 : Évaluation des enseignants

Pour l'arrêt des suppressions d'emplois : en grève le 27 septembre !

«Depuis 4 ans, le Ministère de l'Éducation nationale a supprimé plus de 52 000 postes.

Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux met l'École publique à genoux, ne lui permettant plus d'assurer ses missions de Service public. Ce dogme ne permet plus aux personnels d'exercer leur métier avec sérénité et professionnalisme. Les personnels de l'Éducation, les parents et les jeunes se sont mobilisés régulièrement au cours de cette année pour dénoncer les 16 000 nouvelles suppressions de postes effectives à la prochaine rentrée scolaire alors même que plus de 60 000 élèves supplémentaires sont attendus. Ces suppressions associées au manque d'ambition éducative dégradent encore plus les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels. Dans ce contexte, la campagne publicitaire sur les recrutements lancée par le Ministre de l'Éducation nationale sonne comme une

provocation d'autant que la préparation du prochain budget prévoit de nouvelles suppressions d'emplois et n'affiche d'autre objectif pour le système éducatif que la recherche d'économies.

Si le gouvernement cherche à tromper l'opinion en affirmant sans cesse, comme si cela pouvait convaincre, que l'on peut faire «plus avec moins», la France reste un des pays qui investit le moins dans son éducation et donc dans l'avenir.

En plus de la question fondamentale des postes, la politique éducative, l'avalanche de mesures inadaptées, incohérentes et

précipitées maintiennent un système éducatif inégalitaire qui ne permet pas de lutter réellement contre l'échec scolaire.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe aussi par un budget plus volontaire. Pour cela, les organisations Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT, Unsa Education appellent les personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public à se mettre en grève le 27 septembre prochain. Elles exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté. D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique, ambitieuse et émancipatrice.»



→ Laura rêve, Julien est ambitieux...

La campagne de recrutement coûtera 1,35 million d'euros aux contribuables. Elle a pour objectif de faire oublier la désastreuse carte scolaire et tente de faire croire à l'opinion publique que les 17.000 recrutements vont compenser les 16.000 suppressions d'emplois. Au regard des 33.000 départs à la retraite prévus, c'est le double des recrutements qui aurait été nécessaire !

Au-delà, cette campagne nous montre que les stéréotypes sexistes ont la vie dure. D'un côté, une «Laura» éthérée qui rêve et de l'autre, bien sûr, un «Julien» volontaire qui, lui, est bourré d'ambition. Autant de clichés que justement nous essayons de faire dépasser à nos élèves. Merci monsieur le Ministre !

Cela étant, le passage du rêve à la réalité risque d'être brutal pour Laura lorsqu'elle découvrira un métier difficile, voire anxiogène, qui plus est avec une formation professionnelle initiale indigente.

Quant à l'ambition de Julien, elle se heurtera au mur des réalités, avec un salaire mensuel de 1500 euros alors qu'il est titulaire d'un M2. Au bout de 10 ans de carrière, il pourra espérer atteindre 2000 euros... De quoi passer de l'ambition à la déprime !

Pour le SE-Unsa, ce n'est pas une campagne de communication qui ramènera les étudiants vers le métier d'enseignant. La recette est connue. Pourtant, les ingrédients essentiels manquent cruellement aujourd'hui : une formation professionnelle de qualité, des conditions sereines de travail, une rémunération à la hauteur du niveau de recrutement et un projet éducatif national ambitieux.



Moi aussi, je m'engage pour la scolarité obligatoire à trois ans !



L'école maternelle est un composant essentiel du système éducatif français. Ses effets déterminants sur le développement des enfants, sur les premiers apprentissages et sur la réussite scolaire ultérieure sont reconnus.

L'école maternelle doit maintenant être reconnue comme la première étape du socle commun de la scolarité obligatoire.

Rendre obligatoire l'école maternelle, c'est l'instituer définitivement comme vraie école aux yeux de tous :

- les familles, pour qu'elles investissent pleinement cette première scolarité,
- les élus locaux, pour qu'ils reconnaissent ses besoins de fonctionnement

• et les pouvoirs publics, pour qu'ils cessent de la dépouiller. La maternelle c'est essentiel ! Affirmons-le haut et fort, avant qu'elle ne devienne définitivement un « gisement d'emplois » et qu'on ne lui substitue des jardins d'éveil.

Pour le SE-Unsa, la scolarité obligatoire doit maintenant débiter dès trois ans.

Je signe sur <http://www.se-unsa.org/spip.php?article3347>

Assistance administrative : le bricolage, ça suffit !

L'aide administrative a été reconnue en 2006 par la signature d'un protocole d'accord*. Le ministère l'a alors mise en œuvre via les Emplois de Vie Scolaire qui ont, depuis, largement démontré combien ils sont utiles et nécessaires au fonctionnement des écoles.

Pourtant, alors que les attentes n'ont cessé de croître et les tâches de se complexifier, des choix politiques et budgétaires remettent en cause cette précieuse assistance. Pour les directeurs, comme pour les EVS, c'est insupportable.

Il n'est pas possible d'exiger toujours plus en donnant toujours moins. Le bricolage, ça suffit ! Il est urgent de dépasser les à-coups de la politique de l'emploi aidé.

Il est temps, monsieur le Ministre, que notre aide administrative devienne rapidement une mission pérenne dont chaque école pourra bénéficier.

Le SE-Unsa lance une pétition pour revendiquer la création de secrétariats administratifs dans les écoles.

Signez et faites signer sur

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article3424>

*Ce protocole d'accord signé en 2006 par le seul SE-Unsa a instauré la décharge de direction dès 4 classes, revalorisé l'indemnité de direction d'école pour tous et reconnu la nécessité d'une aide administrative.

Évaluations nationales : inutiles et perverses

Mal placées*, outils à la fiabilité douteuse (comparabilité non assurée, incohérences par rapport aux compétences attendues aux différents paliers du socle,...) et aux conséquences néfastes pour les apprentissages des élèves, ces évaluations persistent dans le mal calibré et le sommaire. Elles ne permettent pas une évaluation sérieuse de la maîtrise des différents paliers du socle commun.

Pour le SE-Unsa, les évaluations doivent être au service des apprentissages et non de la sélection et des statistiques ministérielles. Il demande le développement de banques d'outils d'évaluation des compétences du socle commun à tous les niveaux, et le retour à des dispositifs nationaux d'évaluations diagnostiques en début de CE2 et de CM2.

Pour le SE-Unsa, le socle commun doit constituer un levier majeur pour faire évoluer notre système éducatif.

Sa logique appelle une profonde rénovation des pratiques d'évaluations.

Résolument positive l'évaluation doit valider les acquis des élèves, et non ce qui les sépare d'une norme dont la référence se situe au-delà de la scolarité obligatoire. Or, depuis 2007, que voyons-nous ? Après la mise en place en 2008 de programmes scolaires d'un autre temps (le SE-Unsa revendique la réécriture des programmes en référence au socle commun), après l'instauration d'évaluations nationales sans rapport avec le socle commun, on demande aux équipes de renseigner à la hâte le livret de compétences pour tous les élèves de CE1 et CM2.

Le ressenti est amer : on a l'impression que, tout à coup, on s'est rappelé, dans quelques bureaux, l'existence du socle commun. La conséquence prévisible, ce sont les difficultés à remplir les livrets personnels de compétences, faute de temps, et vécues comme une énième contrainte. Ou comment provoquer le rejet de la logique du socle commun par la communauté éducative alors même que son ambition est résolument d'évaluer enfin positivement les élèves.

*Les évaluations CM2 devraient avoir lieu en fin d'année scolaire à partir de 2012

Du nouveau pour l'évaluation des PE...

L'inspecteur d'académie, conformément aux directives ministérielles, a revu les modalités d'inspection. Des supports spécifiques (adjoints et directeurs d'école) et une uniformisation départementale (point positif pour une meilleure équité) sont mis en place.

La grande nouveauté est la prise en compte des « progrès des élèves » (mesurés par les résultats des évaluations et le nombre d'élèves à besoins particuliers). Cette réforme dépasse largement le rafraichissement nécessaire d'un système devenu désuet, la notion de mérite apparaissant clairement.

Et si les progrès des élèves ne sont pas conformes, les enseignants seront-ils sanctionnés et les écoles pénalisées ?

Pour le SE-Unsa, l'évaluation des enseignants doit être formative. Son objectif principal doit viser à améliorer les pratiques individuelles et collectives. En ce sens, l'évaluation individuelle d'un enseignant ne saurait être dissociée d'une évaluation collective de l'équipe pédagogique, prenant en compte la spécificité de l'établissement au sein duquel il travaille.

Si une réflexion sur l'évaluation était nécessaire, nous ne pouvons cautionner la volonté ministérielle de prioriser le mérite.

G r i l l e d e n o t a t i o n	PE classe normale	1 à 4	5	6	7	8	9	10	11 (- de 4 ans)	11 (+ de 4 ans)
	C					10	10,5	11	11,5	12
					10	10,5	11	11,5	12	12,5
				10	10,5	11	11,5	12	12,5	13
		10	10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14
		10,5	11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5
		11	11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15
		11,5	12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5
		12	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16
	B	12,5	13	13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5
13		13,5	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	
13,5		14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	
A	14	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	
	14,5	15	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	
		15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5	19	
			16,5	17	17,5	18	18,5	19	19,5	
				17,5	18	18,5	19	19,5	20	
					18,5	19	19,5	20	20	
PE Hors classe				1	2	3	4	5	6 ET 7	

Nouvel avis de tempête sur la difficulté scolaire

Nicolas Sarkozy a annoncé que « le nombre de fermetures de classes n'excèdera pas le nombre d'ouvertures à la rentrée 2012 ». Où trouvera-t-il donc ses 16 000 suppressions d'emplois ? Pour ne pas fermer de classes, le nombre d'enseignants qui ne sont pas « devant les classes » diminuera : RASED, soutien en éducation prioritaire, remplaçants... seront des cibles privilégiées. Ce sont donc avant tout les élèves en difficulté qui en subiront les conséquences. Les recruteurs vont donc « geler » leurs postes vacants en 2011 pour pouvoir les supprimer en 2012 : une tactique déjà concrétisée, notamment, pour les RASED. De prise en charge de la difficulté scolaire, il n'est évidemment pas question. Pour le SE-Unsa, notre système éducatif constitue un ensemble cohérent et faire porter sur le « plus » pédagogique les suppressions d'emplois est destructeur.

Mouvement : bilan, suite...

Bilan du 1^{er} mouvement : 2523 participants, 54,10 % de satisfaction (50,66% en 2010). Dès la fin de la CAPD du 16 juin (et avant I-prof), le SE-Unsa a donné le résultat, par mail, à tous ses adhérents concernés. Contrairement à ce qu'avait annoncé l'IA, nous avons appris le 30 juin, que 585 personnes restaient encore à affecter. Ces affectations s'effectueront courant juillet. Consultez régulièrement I-prof. Le SE-Unsa a une nouvelle fois dénoncé ce calendrier tardif et demande que les affectations à titre provisoire soit connues avant les vacances.

Exeat / Ineat : trop d'incertitudes demeurent...

Après la CAPD du 17 juin, l'IA a finalement accordé 34 exeats qui seront prononcés (uniquement dans le cadre de « rapprochement de conjoint » ou du « handicap ») au fur et à mesure, sous réserve d'un nombre équivalent d'ineats vers les Yvelines. Il faut ajouter 27 promesses d'exeat pour les enseignants en disponibilité.

Dans un premier temps, l'IA voulait surseoir jusqu'à fin août à toute demande d'exeat. C'est suite à l'intervention énergique du SE-Unsa, soutenu par deux autres syndicats (Sgen-CFDT et Fo), qu'il a finalement accepté cette évolution. Quant au Snuipp, quoi qu'il écrive maintenant, il n'a pas cru bon d'intervenir ou soutenir ce qui était l'essentiel pour les collègues à ce moment-là, préférant noyer le débat dans des questions secondaires (le compte rendu de la CAPD devrait être éclairant...) : faire preuve ensuite de si peu d'honnêteté syndicale sur une question cruciale pour les collègues nous laisse tout de même pantois !

Le SE-Unsa a ensuite écrit à l'IA, après la CAPD, pour lui demander qu'il accorde la totalité des exeats au moins dans le cadre des rapprochements de conjoints ou au titre du handicap. Aujourd'hui ce sont 34 exeats qui sont accordés sous réserve au lieu des 24 initiaux. La liste, qui intègre les collègues en disponibilité, est classée par barème et va jusqu'au n°61 sur 97 demandes (le dernier ayant 226 pts).

Nous continuons à demander que la liste progresse au delà du 61^{ème} rang (par glissement), en fonction de l'éventualité de refus d'ineat parmi les 34 premiers... Tout cela est laborieux et nous ne sommes surtout pas satisfaits de cette situation et du sort réservé aux collègues, mais quand on voit la façon dont le dossier était engagé, nous revenons de loin !

Circulaire de rentrée : ravalement de façade et incantations !

Au collège, la circulaire annonce notamment trois «nouveauautés» :

- La création de «l'accompagnement personnalisé en 6^{ème}». La circulaire précise immédiatement que ce dispositif «*se substitu[e] à l'aide aux élèves et à l'accompagnement de leur travail personnel*». Tout est dit.

- En 3^{ème}, on pourra expérimenter une 3^{ème} «prépa-pro», construite «à partir de l'actuel module de 6 heures de découverte professionnelle».

Là aussi, la nouveauté est toute relative...

- Véritable innovation, en revanche, l'expérimentation d'une «évaluation nationale» en fin de 5^{ème} «dans les établissements volontaires».

Elle portera «sur deux compétences du socle commun» et sera organisée «dans le courant du troisième trimestre». Rien n'est dit sur une éventuelle généralisation l'année suivante, mais elle n'aurait rien de surprenant. Outre la surcharge de travail pour les collègues, compte tenu des propos de certains responsables politiques sur le collège, cette annonce est inquiétante.

Pour le SE-Unsa, on peut y voir l'occasion de remettre en cause le principe essentiel de la scolarité commune au collège.

Au final, rien de très neuf, un coup de peinture pour rebaptiser des dispositifs existants et le retour de vieilles recettes. Tout le monde en convient, pour les élèves et les enseignants, le collège doit changer. Manifestement, ça ne sera pas encore pour cette fois.

Sur le lycée général et technologique, la circulaire est pour le moins légère.

La rentrée prochaine verra l'entrée en vigueur de la réforme en 1^{ère} générale et dans 3 séries technologiques. L'expérience acquise cette année démontre – s'il en était besoin – que la réussite d'une réforme nécessite un accompagnement à la hauteur de la part de l'institution. Que ce soit sur les nouveautés introduites par la réforme (accompagnement, enseignements d'exploration...) ou sur la rénovation des séries technologiques (STI2D en particulier), les réponses apportées aux collègues n'ont pas été satisfaisantes. On aurait pu s'attendre à ce que la circulaire de rentrée en tire quelques enseignements. Il n'en est rien. Le texte se contente de lister les dispositifs sans rien proposer de concret pour aider à leur mise en œuvre. Le paragraphe «*Poursuivre l'accompagnement des établissements scolaires dans la mise en œuvre de la réforme du lycée*» relève de la méthode Coué.

La circulaire note que «*les évolutions induites par la réforme du lycée nécessitent que les établissements soient accompagnés dans leurs initiatives par les corps d'inspection pédagogique*». On peut partager le constat. Mais force est de constater que, pour l'instant, il y a loin de la parole aux actes.

Pour le SE-Unsa, l'incantation systématique ne peut tenir lieu de politique de formation et d'accompagnement des enseignants.

Indemnités : enfin...

À tous ceux qui finissaient par désespérer de percevoir leurs indemnités liées au Bac... 2010, sachez que le calendrier a des coïncidences que seul le rectorat maîtrise...



En effet, c'est à la veille des épreuves 2011 que ces indemnités ont enfin été versées à de nombreux collègues.

Est-ce la peur d'un boycott ? Quoiqu'il en soit, le SE-Unsa ne peut accepter qu'un tel traitement (un tel mépris, devrait-on dire) soit

réservé aux collègues.

Par ailleurs, le SE-Unsa revendique le remboursement de tous les frais réellement engagés par les collègues qui font passer ces épreuves, notamment en terme de frais de déplacement.

Ccf : le bout du tunnel ?

Une note de service précise enfin les modalités techniques de liquidation de l'indemnité à verser aux enseignants chargés de l'évaluation en Ccf des épreuves de certains diplômes de la voie professionnelle.

Elle sera payée en une seule fois, après service fait, en fin d'année scolaire. Il est demandé aux chefs d'établissement de certifier la participation effective des enseignants à la mise en œuvre du Ccf pour permettre une liquidation, de l'indemnité dans le courant du mois de juin pour un effet financier au bénéfice des intéressés en paie de juillet, ou d'août au plus tard.

L'IA nous a assuré que cette indemnité serait mise en paiement très bientôt. À suivre...

Le collège en débat

Annonces ministérielles, projets politiques, le collège est au cœur de l'actualité éducative. Le SE-Unsa ne s'est pas trompé en menant, depuis le début de l'année, une réflexion sur l'avenir du collège.



Vous avez signé et fais signer l'appel national «Urgence collèges en détresse» ?

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article3059>



Collégiens en difficulté ? Pour l'UMP c'est direction apprentissage !

Avec l'UMP, tout est simple ! Des élèves sont en difficulté au collège ? Envoyons-les massivement, et dès 14 ans, vers les CFA pour y « apprendre un métier » ! C'est en effet le sens de sa dernière trouvaille censée favoriser « la croissance des PME et de l'emploi », et surtout remplir des CFA en dés-hérence !

Il faut dire qu'avec le parti de la majorité présidentielle, l'apprentissage est, comme toujours, paré de toutes les vertus. Prisonnier de cette posture idéologique, il refuse de voir que les entreprises ne souhaitent plus accueillir des apprentis aussi jeunes, que l'économie française a besoin d'une élévation du niveau de qualification et que l'orientation précoce est coûteuse sur le plan économique et social.

Faut-il relier cette proposition aux deux nouveautés que le ministère souhaite expérimenter dès la rentrée prochaine ? D'un côté, une évaluation nationale en fin de 5^{ème} et de l'autre une classe de 3^{ème} prépa-pro implantée en LP... En tout état de cause, c'en serait alors fini de l'ambition d'un socle commun maîtrisé par l'ensemble d'une classe d'âge, ambition pourtant portée par la loi Fillon de 2005.

Pour le SE-Unsa, l'école du socle commun doit s'imposer parce qu'elle répond aux besoins de la Nation.

Elle passe par la construction d'un collège vraiment pensé pour tous, fondé sur des contenus et une organisation profondément rénovés. Aux antipodes de la vision passéiste et ségrégative de l'UMP, le projet du SE-Unsa s'inscrit dans une dynamique de progrès pour tous les élèves.

Fuite au BAC S : une bonne décision

Le SE-Unsa approuve la « neutralisation » de l'exercice qui a fait l'objet de fuites et de reporter les points sur les questions les mieux réussies des autres exercices. Il fallait à la fois assurer l'égalité de traitement des candidats, le refus de l'impunité pour les fraudeurs et la valeur du baccalauréat.

Laissons de côté les polémiques sur « le bradage du bac S » qui montrent la méconnaissance du fonctionnement des jurys et l'absence de réflexion sur le rôle du baccalauréat de certains « faiseurs d'opinion ». Beaucoup plus intéressant est le débat qui s'est ouvert sur la nécessité de faire évoluer en profondeur le baccalauréat général et plus généralement l'évaluation au lycée.

Pour le SE-Unsa, le baccalauréat doit conserver un nombre limité d'épreuves terminales nationales à forte valeur symbolique. Mais il doit aussi valider des compétences indispensables pour la poursuite d'études : compétences méthodologiques, capacités d'auto-évaluation, capacités à utiliser ses compétences et connaissances pour réaliser des projets individuels et collectifs...

Celles-ci ne peuvent s'évaluer par une épreuve nationale terminale. Il faudra donc intégrer davantage d'autres modalités d'évaluation (contrôle en cours de formation ou évaluation en cours d'année).

Enfin, le développement de la formation tout au long de la vie devra nous conduire à moyen terme à ne plus raisonner en « tout ou rien » mais à permettre aux élèves de valider des « modules » au fur et à mesure de leur formation.

Gestion des personnels : la dérégulation en marche

Un nouveau pas est franchi avec le dispositif « Éclair » !

Avec un profilage accru des postes, une rémunération différenciée, une sorte de contrat gré à gré avec le chef d'établissement, le ministère teste ainsi un nouveau mode de fonctionnement de gestion des ressources humaines avec, sans aucun doute, l'idée de l'étendre à plus ou moins long terme à l'ensemble des établissements.

Si un tel système venait à se généraliser, la dérégulation de nos statuts et de nos carrières serait bel et bien en marche !

• Le « mérite » contre l'intérêt collectif

Les salaires sont gelés mais on invente des primes qui n'ont d'autre but que d'individualiser les rémunérations au détriment des solidarités collectives.

• La notation entre les mains du chef d'établissement

Luc Chatel veut faire disparaître les modalités de notation au profit d'entretiens professionnels. Le chef d'établissement serait ainsi « l'évaluateur clairement identifié ». De plus, ce dernier pourrait avoir recours à un dispositif de bonifications d'avancement pour quelques « heureux élus ».

• Des affectations opaques

Le recrutement sur profil, par le chef d'établissement, remet en cause tout le dispositif de mutation des personnels. En mettant entre les mains du chef d'établissement l'ensemble des pouvoirs sur ses personnels, il change profondément les relations dans l'EPL.

Le SE-Unsa s'oppose à cette évolution managériale des personnels !



Accord non titulaires : l'Unsa a pris ses responsabilités.

Le 31 mars 2011, nous avons signé l'accord concernant les agents non titulaires de la Fonction publique. Pour les contractuels, il était plus que temps de voir de réelles améliorations de leurs conditions d'emplois et des perspectives de titularisation se dessiner.



Un pas important de franchi pour près de 150 000 agents de la fonction publique concernés !

Pour autant, nous restons vigilants sur l'application de ce protocole d'accord et ne baissons pas les armes pour les combats qui restent à mener, afin d'obtenir encore des avancées.

Six syndicats (Unsa, CGT, CFDT, Fo, CFTC, CGC) ont signé cet accord. Après six mois de groupe de travail et deux mois de négociation

le texte de l'accord pour «l'accès à l'emploi titulaire et l'amélioration des conditions d'emploi» a été soumis à la signature des organisations syndicales.

Nous avons obtenu du gouvernement qu'il réaffirme le principe du recrutement de fonctionnaires sur les emplois permanents de l'Etat et qu'il mette la priorité à l'accès à la titularisation pour les contractuels en CDD comme en CDI. Pour ce faire, pendant 4 ans, des concours avec épreuve aménagée (RAEP) seront organisés dans chaque ministère.

Plusieurs autres mesures bénéficieront aux contractuels après la publication de la loi et de ses décrets : clarification juridique des contrats et des modalités de renouvellement, engagements concernant l'amélioration des droits (formation, rémunération, droits sociaux, clarification du passage de CDD en CDI, prise en compte des interruptions de contrats inférieures à trois mois...)

Le gouvernement a fini par accepter également de faire entrer dans l'accord le principe d'une indemnité de fin de contrat.

Cet accord est loin d'être parfait, surtout dans le contexte de restriction budgétaire que le gouvernement impose à la Fonction publique. Pour autant, face aux attentes très fortes des contractuels, c'est une nouvelle étape et le SE- Unsa se félicite de la décision prise par le bureau national de l'Unsa Fonction publique.

Lors de la signature de l'accord, l'Unsa a rappelé son exigence d'une loi qui reprenne tous les pans de l'accord et d'une application qui devra concerner rapidement une majorité de contractuels.

En savoir plus : demandez-nous la publication spécifique

Projet de loi sur les contractuels : les syndicats quittent la séance !

L'Unsa avec d'autres syndicats demandaient que le texte de Loi permette l'accès au dispositif de titularisation pour les agents en CDD, actuellement recrutés sur des besoins abusivement qualifiés de temporaire, occasionnels ou saisonniers.

Il s'agissait de réparer l'injustice dont sont victimes beaucoup d'agents contractuels.

Le gouvernement a refusé, considérant que ces agents en CDD seraient "Cdisés".

Même si le texte de Loi dans son ensemble apporte de considérables améliorations pour les agents contractuels des trois versants de la fonction publique, l'attitude du gouvernement sur ce point est inacceptable.

Le ministre doit recevoir les syndicats et reconsidérer sa position.

Pour le respect du droit des AED à présenter les concours internes

Alors que le ministère met en place la RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) dans les concours internes, les modalités définies rendent très difficile l'accès des AED aux concours enseignants.

En effet, le contenu de l'épreuve d'admissibilité exige que le candidat soit en mesure d'exposer « une analyse relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité en collège ou en lycée ». Cela exclut, de fait, les AED qui n'ont jamais enseigné.

Pour le SE-Unsa, le concours interne doit permettre l'accès à la titularisation du plus grand nombre.

Il est inadmissible que les AED en soient écartés.

Ainsi nous lançons une pétition pour exiger du Ministère :

- la possibilité pour les AED de passer les concours internes ;
- le droit d'opter soit pour l'épreuve écrite, soit pour le dossier RAEP

Je signe la pétition sur <http://www.se-uns.org/spip.php?article3370>

Évaluation des enseignants : «Parce que je le vau**x** bien ?»

Luc Chatel a présenté aux organisations syndicales les résultats de la consultation conduite par un prestataire privé sur «le système d'évaluation professionnelle des personnels de l'enseignement». 4600 enseignants volontaires des premier et second degrés ont ainsi été consultés à travers un questionnaire interactif.

L'analyse des résultats va dans le sens de ce que le SE-Unsa pointe depuis de très nombreuses années : sans être massivement rejetée, l'évaluation est jugée largement perfectible. Les enseignants interrogés notent une fréquence trop faible des inspections, une absence de suivi, une formation continue carente, un système injuste ou encore l'absence de critères d'évaluation connus de tous....

Cette étude vient compléter d'autres analyses d'origine ministérielle ou syndicale. Pour le SE-Unsa, les propositions retenues par le prestataire ne sauraient être prises au pied de la lettre car elles reposent sur des interprétations largement discutables.

Luc Chatel a précisé qu'un cycle de négociations s'ouvrirait dans les prochains jours sur cette question pour aboutir d'ici la fin de l'année 2011. Le SE-Unsa est bien décidé à y prendre toute sa place pour améliorer la qualité, la transparence et l'équité des évaluations. Il est attaché à préserver un dispositif qui, sans figer les initiatives, reconnaît la place de chacun.

Par ailleurs, le SE-Unsa n'acceptera pas une fragmentation des rémunérations qui dispenserait le gouvernement de la revalorisation financière pour tous, promise par le Président de la République.

V'Ian, monsieur Guéant

S'il y a bien une chose que nous pouvons accorder à Guéant, c'est la cohérence de ses propos !

Après «l'accroissement du nombre de musulmans qui pose problème», «les rues qui sont faites pour circuler, pas pour prier» ou encore «les français qui ont l'impression de ne plus être chez eux», voilà que «contrairement à ce qu'on dit, l'intégration ne va pas si bien que ça, les deux tiers des échecs scolaires, c'est l'échec d'enfants d'immigrés».

Une chose est sûre, il pratique la stigmatisation avec brio, fustigeant une nouvelle fois ces «immigrés» qui ne savent que «profiter de la France».

Ce qui est plus problématique, c'est qu'il n'ait strictement aucune source pour appuyer ses propos, ramenant ceux-ci au simple état de mensonge éhonté.

«Sur 100 enfants qui quittent l'école sans diplôme ni qualification, 25 sont d'origine immigrée», voilà ce qui ressort de l'analyse de l'Insee ou du Cereq. On est loin des 2/3 brandis en étendard par notre ministre.

Et si les enfants d'immigrés réussissent tout de même un tant soit peu moins que les enfants d'origine française (10% des enfants d'origine immigrée quittent l'école sans qualification contre 6% des enfants de français de naissance), cela est bien souvent dû à leur double pénalisation : «ils vivent dans un milieu social défavorisé et fréquentent un établissement au profil socio-économique plus défavorisé» aux dires de l'OCDE.

Et V'Ian Guéant ! Non seulement les enfants d'immigrés ne sont pas responsables de l'échec scolaire en France, mais à niveau égal de diplôme de leurs parents, ils réussiraient même mieux que les enfants de parents français !

Au SE-Unsa, nous continuerons donc à nous insurger contre les propos d'un ministre qui flirte avec les thèses de l'extrême-droite et exigerons du gouvernement qu'il donne les moyens à l'école publique de mener tous les enfants, quel que soit leur origine, à la réussite.

Santé au travail :

le SE-Unsa vous invite à répondre l'enquête



Le Carrefour Santé-social qui réunit la MGEN, l'Unsa-Education (dont le SE-Unsa et le SNPDEN), le Sgen-CFDT et la FSU a lancé une enquête sur la santé au travail (risques psychosociaux et troubles musculo-squelettiques).

Lors du CCHS ministériel, le SE-Unsa a déposé une alerte sur l'impact négatif des pressions massives d'emplois sur l'organisation du travail et donc de fait sur la santé des personnels.

Répondre à cette enquête sur www.mgen.fr/index.php c'est nous donner des éléments pour mieux vous défendre auprès de notre employeur.

Faites circuler le lien auprès de vos collègues !

La santé au travail est l'un des dossiers prioritaires du SE-Unsa et l'une des principales préoccupations des collègues. Le SE-Unsa avait ainsi lancé, en 2009, un questionnaire en ligne sur le sujet, dans la suite des actions menées depuis 2005.

Retrouvez les résultats de ce questionnaire sur <http://www.se-uns.org/spip.php?article1953>